



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL N° 036/2026

Séance du 19 Mai 2026

Nomenclature « actes » :
3.6 Autres actes de gestion du
domaine privé

L'an 2026 le 19 Mai à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier CORBEAUX, Maire.

Date de convocation :

07/05/2026

Date d'affichage :

07/05/2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Présents :	21
Pouvoirs :	2
Votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

Présents :

MM. : CORBEAUX Didier, NARDUCCI Laura, ROUSIES Jérémy, LA GUERCHE Chrystel, LAURENT Jean-Christian, ABARO Nadège, MARIE Stéphane, WILMOTTE Christine, GREVREND Stéphane, HERBECQ Emmanuel, HASSAINI Lila, CROIX Jean-Marc, GHAFLA Nordine, PAUMAT AJAX Aude, GUEGANT Kathleen, OLIVIER Emmanuel, BROSGOL Laetitia, ELIE Inès, CROIX Evelyne, CHOINET Muriel, GERARDIN Frédéric, NEMES Mickaël, OURRAD Séverine.

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

M. GREVREND Stéphane à M. GHAFLA Nordine, Mme PAUMAT AJAX Aude à Mme LA GUERCHE Chrystel

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Secrétaire de séance :

Mme LA GUERCHE Chrystel

Objet : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – PARCELLE CADASTREE SECTION AI 0594 – LIEU DIT GABRIEL PERI – RELATIF A L'ALIMENTATION DE LA RESIDENCE LES NAVEAUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant qu'il convient de signer une convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle section AI 594 lieudit Gabriel PERI pour permettre l'alimentation électrique de la résidence les Naveaux,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

Que dans le cadre de la réalisation de la résidence les Naveaux et pour permettre son alimentation électrique, il est nécessaire d'établir une convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AI numéro 594 – Lieudit Gabriel PERI – propriété communale. une canalisation électrique dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 321 mètres, y compris ses accessoires.

Ainsi, ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude à titre réelle et perpétuelle sur la parcelle.
Cette servitude est traduite sous la forme d'une convention, consentie sur la base d'une indemnité de 125 euros et conclue pour toute la durée des ouvrages ou tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

Le libre accès à la canalisation est également accordé à ENEDIS pour l'installation et la maintenance desdits ouvrages électriques. Cette convention devra être entérinée par la conclusion d'un acte notarié dont les frais seront à la charge exclusive d'ENEDIS.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la constitution d'une servitude de passage de canalisation au profit d'ENEDIS, ainsi qu'une servitude d'accès au profit de ladite société, sur la parcelle cadastrée section AI numéro 594 lieux-dits GABRIEL PERI ;
- **Approuve** la signature d'une convention de servitude qui sera authentifiée par acte notarié, en vue de sa publication au service de la publicité foncière, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS ;
- **Accepte** l'indemnisation de compensation forfaitaire de 125,00 euros ;
- **Autorise** Monsieur le Maire et à signer la présente convention et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Charge** Monsieur Maire de transmettre la présente délibération à ENEDIS, Monsieur le responsable du SGC d'Avesnes-sur-Helpe après exercice du contrôle de légalité de Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe.

Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,


Chrystel LA GUERCHE

Le Maire,




Didier CORBEAUX

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Boussois - Mairie
Utilisateur : UT_215901042 UT_215901042

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0362026
Objet :	DEL 036/2026 :CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS ? PARCELLE CADASTREE SECTION AI 0594 ? LIEU DIT GABRIEL PERI ? RELATIF A L?ALIMENTATION DE LA RESIDENCE LES NAVEAUX.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Identifiant unique :	059-215901042-20260519-DEL0362026-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901042-20260519-DEL0362026-DE-1-1_0.xml	text/xml	983 o
Document principal (Délibération) Nom original : del0362026.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901042-20260519-DEL0362026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	538.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	21 mai 2026 à 13h14min40s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 mai 2026 à 13h14min43s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur BRUNO SPILMONT
En attente de transmission	21 mai 2026 à 13h14min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mai 2026 à 13h14min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mai 2026 à 13h14min51s	Reçu par le MI le 2026-05-21